



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

Communiqué de presse de Marie-Luce PENCHARD Secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-Mer

Paris, le 8 septembre 2009

Marie-Luce Penchard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-Mer, a reçu l'avis de l'Autorité de la concurrence relatif à l'exercice de la concurrence sur les circuits de grande distribution dans les DOM.

Suite à la crise sociale de début d'année aux Antilles, le gouvernement avait demandé en février dernier à l'Autorité de la concurrence un avis sur l'état de la concurrence dans la distribution dans les DOM.

« L'avis rendu ce jour apporte un éclairage utile sur un sujet très sensible pour nos compatriotes ultramarins » analyse Marie-Luce Penchard. « Il a le mérite de proposer une expertise objective et sans concession, sur un sujet parfois abordé de manière trop passionnelle, ce qui empêche le dialogue nécessaire entre les différentes parties prenantes. Cet avis permet de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, en donnant des explications sur les causes du niveau élevé des prix outre-mer ».

« Cet avis tombe à un moment opportun » souligne Marie-Luce Penchard, « au moment de prendre des décisions à l'issue de la phase de concertation des états généraux de l'outre-mer. Le constat est clair, il existe pour des produits de grande consommation des écarts de prix importants entre les DOM et la métropole, du fait notamment d'une concurrence insuffisante à plusieurs niveaux. On ne peut pas se satisfaire de cette situation. Je m'attacherai à ce que les propositions avancées soient analysées très rapidement pour développer celles qui le méritent dès le Conseil interministériel de l'outre-mer de cet automne. »

« Je relève notamment une piste intéressante, la création de plates-formes logistiques, qui, par un effort de mutualisation en matière d'approvisionnement et de stockage, permettrait d'atteindre une taille critique suffisante, de simplifier les circuits de distribution et de faire baisser les prix. Il faut s'attacher à faire tomber les barrières à l'entrée sur les marchés domiens pour favoriser la concurrence. Je compte évoquer ce sujet avec les exécutifs régionaux, pour déterminer ensemble un programme de travail ».

« Je trouve également intéressante l'idée d'adapter à l'outre-mer les règles existantes en matière de contrôle des concentrations d'entreprises. Il faut pouvoir intervenir efficacement en amont, au moment du projet de fusion, pour interdire des rapprochements qui réduiraient la concurrence dans certaines zones. »

Contact presse :
Service de presse 01.53.69.26.74



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer